



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 26/11/2024

Reçu en préfecture le 26/11/2024

Publié le **27 NOV. 2024**

ID : 057-245700695-20241118-D2024\_144\_SI-AR

## DECISION 2024-144

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant le manque de salles de réunion à la Maison communautaire au regard du nombre de collaborateurs,

Considérant que les cabines acoustiques peuvent permettre de faire des réunions en toute tranquillité et pallier ce manque,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

### DECIDE

#### **Article 1 :**

Le marché de fourniture et pose de 2 cabines acoustiques à la Maison Communautaire est conclu le 18 novembre 2024 avec l'entreprise Mute-Labs GmbH2 – Torstraße 164, 10115 BERLIN, Allemagne pour un montant de 22 180,00 € H.T. soit 26 616,00 € T.T.C..

#### **Article 2 :**

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 18 novembre 2024

Le Président  
Michel PAQUET

Décisions /Publication sur le site de la CCCE : le

**27 NOV. 2024**